

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
24 septembre 2026

Mise en ligne le :

05 OCT. 2026

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BROSSAULT Pascal, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DA CUNHA Manuel, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAÏO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAINGUET Etienne, PAISANT Anicette, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, MAHEO Aude ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Pascal BROSSAULT est nommé secrétaire de séance.

Mme Hélène RIGAL, Responsable du service Ressources Humaines, Co-Directrice Générale des Services par intérim assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 septembre 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point n°24

Délibération n°2026-111. VIE ASSOCIATIVE : Avenant à la convention de mise à disposition d'un local de stockage - Association Coureurs d'Extrême

Rapporteur : Anthony GAULTIER

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2025-012 ;

VU l'avis de la commission vie culturelle et associative en date du 21 septembre 2026.

CONSIDERANT la mise à disposition d'une ancienne maison d'habitation au 45-47 rue Nationale jusqu'au 3 février 2027 à l'association Coureurs d'Extrême ;

CONSIDERANT que ce bâtiment reste disponible pour au moins une année supplémentaire ;

CONSIDERANT que les besoins de stockage de l'association précitée demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal décide

DE PROLONGER la mise à disposition du local situé 45-47 rue Nationale pour sept mois supplémentaires, soit jusqu'au 1er septembre 2027 via un avenant à la convention annexé à la présente délibération ;

D'AUTORISER le Maire à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Benoît CLAUDON

